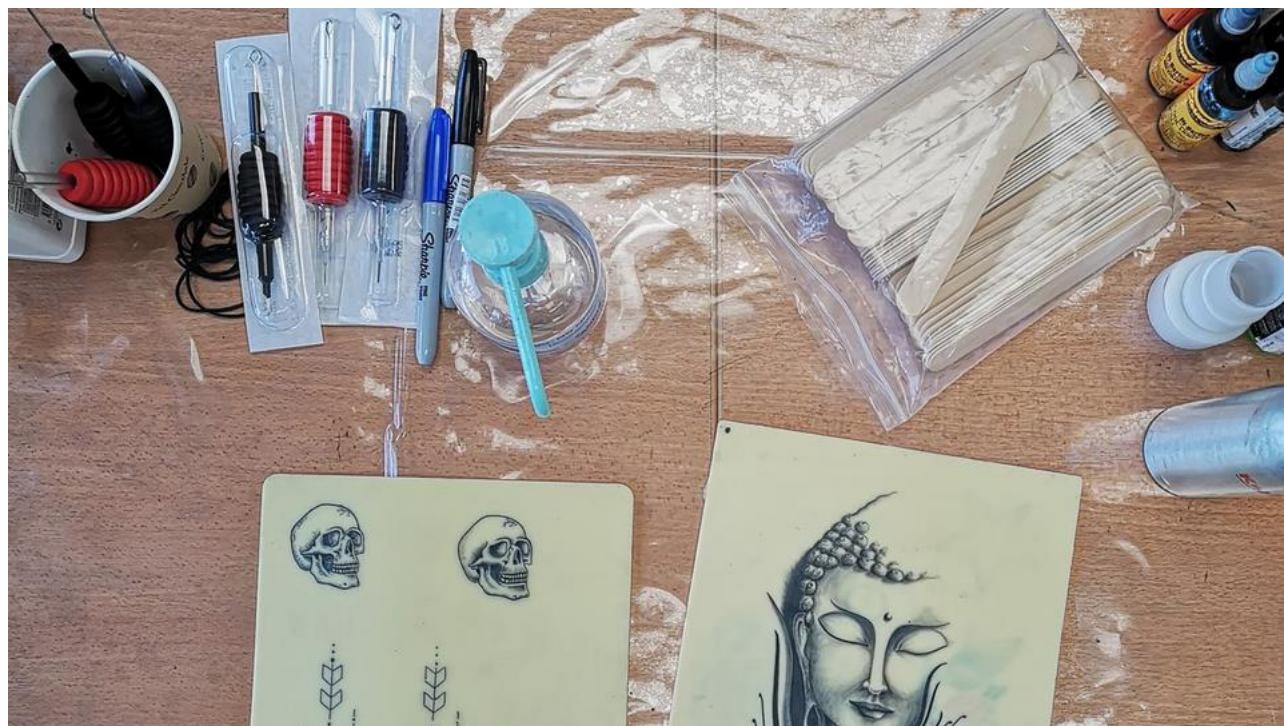




Programme de formation

LES FONDEMENTS DU TATOUAGE



Référence :

AV20.T.204

DESCRIPTION DE LA FORMATION

➤ Objectifs

La formation sur « Les fondements du tatouage » vise l'acquisition des connaissances et de la technique nécessaires pour être en mesure d'**exercer l'activité de tatoueur**. Le but est de comprendre et de maîtriser **les bases du métier**. La formation permet au stagiaire d'observer les conditions réelles du métier de tatoueur et met l'accent sur les règles d'hygiène et de salubrité à respecter.

Les objectifs de la formation sont donc les suivants :

- Maîtriser la législation en vigueur et les règles d'hygiène et salubrité
- Savoir choisir les fournisseurs pour les achats de consommables et de matériels de tatouage, dans le respect de la loi
- Maîtriser le dermographe à bobines et rotatif (montage, choix des aiguilles, prise en main)
- Maîtriser le dessin, les proportions, ombre et lumière, effet 3D
- Savoir préparer et ranger le poste de travail (nettoyage, désinfection et gestion des DASRI)
- Savoir informer le client (notamment par rapport aux soins à apporter suite à l'acte) et le rassurer.
- Savoir orienter le choix de l'emplacement du tatouage et le choix du dessin en fonction de l'anatomie et des types de peaux
- Savoir s'assurer de la possibilité de reproduire sur la peau le dessin de manière fidèle et qu'il vieillisse bien dans le temps
- Réaliser plusieurs prestations sur modèle

➤ Public et prérequis

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant se former au métier de tatoueur.

Elle est ouverte à toute personne :

- ayant au moins 18 ans le 1er jour de la formation,
- ayant suivi et validé une formation « Hygiène et Salubrité »
- et ayant des capacités en dessin lui permettant de suivre la formation. Ces capacités seront évaluées au préalable pour notre équipe pédagogique.

La formation est organisée pour un **effectif maximum de 4 stagiaires** afin de privilégier un accompagnement personnalisé des stagiaires dans leur apprentissage.

⇒ **En cas de handicap**, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous fassions part de nos conditions d'accueil.

➤ Durée et Horaires

La formation sur « Les fondements du tatouage » dure **15 jours étalés sur 3 semaines** et à raison de 8 heures par jour selon les horaires suivants :

* Phase 1 : Formation théorique et pratique du mardi au samedi, durant les deux premières semaines

- le matin : 10h00 – 12h30
- l'après-midi : 13h30 – 19h00.

Soit un total de 10 jours.

* Phase 2 : Une semaine de pratique durant laquelle le stagiaire bénéficie d'un accès libre au salon de tatouage sur les jours d'ouverture (du mardi au samedi).

Soit un total de 5 jours.



PROGRAMME DE FORMATION

Les fondements du tatouage

➤ Lieu :

Locaux de VIVE Conseil et Formation : 110, avenue des Poilus 13013 Marseille

➤ Organisme de formation et formateur

VIVE Conseil et Formation est un organisme spécialisé dans la formation des professionnels dont les activités sont soumises aux réglementations de la Santé publique et de la Sécurité sanitaire, en relation avec les métiers du tatouage, du perçage et du maquillage permanent. VIVE Conseil et Formation propose ainsi la formation Habilitation Hygiène et Salubrité (il dispose de l'habilitation de l'ARS pour cela), ainsi que des formations techniques en Tatouage, en Perçage, en Maquillage Permanent, en MicroBlading.

La formation est proposée par VIVE Conseil et Formation en collaboration avec le salon de tatouage **Tattoo St'Art Up** installé dans les mêmes locaux.

⇒ Cette collaboration permet aux stagiaires d'être immergés dans leur contexte professionnel futur et d'observer les conditions réelles d'exercice du métier de tatoueur.

La formation sera encadrée par un **formateur tatoueur expérimenté**. Tatoueur en exercice, il dispose de solides compétences sur l'art du tatouage mais aussi en pédagogie. Ce référent tatoueur sera présenté aux stagiaires au début de la formation.

➤ Méthode pédagogique et déroulé de la formation

La formation est basée sur un apprentissage théorique approfondi de la technique, des outils et des règles d'hygiène, suivi d'une mise en pratique progressive et complète sur des supports à tatouer non vivants, puis sur des modèles. Des temps longs d'entraînement sont prévus sous la supervision du formateur.

Déroulé de la formation :

Le 1er jour à l'arrivée des stagiaires, une pochette d'accueil est remise à chaque stagiaire. Cette pochette comprend les documents utiles au suivi de la formation.

En tout début de formation, après le rappel des contenus pédagogiques qui seront abordés durant la formation, un tour de table est proposé au groupe afin que chaque stagiaire puisse se présenter, s'autopositionner dans le groupe et donner un aperçu de ses connaissances du métier (débutant, amateur, professionnel, style de dessins, ...).

A l'issue, une autoévaluation initiale individuelle concernant le métier de tatoueur est proposée.

En fin de formation, une évaluation finale est proposée.

Une analyse des écarts entre les évaluations initiales et finales est réalisée collégialement. Ces évaluations sont conservées par VIVE Conseil et Formation et sont archivées dans le classeur « Sessions ».

Durant les 3 semaines de formation, une fiche de suivi individuelle et journalière est renseignée par le formateur.

Ce suivi porte sur les observations des pratiques et permet de s'assurer que les réalisations des stagiaires, la bonne utilisation des matériels et des produits utilisés sur les futurs clients sont correctement réalisés, conformément aux obligations réglementaires.

Les points d'observation sur les pratiques portent sur les points forts, les difficultés rencontrées, le positionnement du stagiaire dans le groupe.

En cas de difficultés rencontrées par le stagiaire, des solutions sont mises en place par le formateur ; adaptation des exercices, exercices supplémentaires, points sur lesquels insister.



PROGRAMME DE FORMATION

Les fondements du tatouage

Un temps de debriefing du groupe est aménagé, ce temps incluant les questions / réponses résiduelles des stagiaires sur les contenus abordés lors de la formation et sur l'enquête, à chaud, envoyée à chaque stagiaire sur leur satisfaction vis-à-vis de la formation.

Accompagnement et suivi personnalisé

Le formateur sera disponible durant toute la formation pour accompagner les stagiaires dans les phases de pratique et répondre à leurs questions. Le nombre restreint de stagiaires permet de faire un suivi personnalisé et d'adapter la formation afin que chaque stagiaire avance à son rythme et progresse au mieux.

A l'issue de la formation, une attestation de formation individuelle sera délivrée au stagiaire, à condition qu'il ait assisté à l'ensemble des unités de la formation (feuille d'émargement), qu'il ait eu un comportement adapté aux mises en situation, et qu'il ait validé l'acquis de compétences liées au métier de tatoueur (évaluées par le formateur à partir d'une fiche individuelle de suivi).

➤ **Moyens techniques**

La formation se déroule dans une salle équipée permettant de proposer un échange efficace entre les stagiaires et le formateur. La zone de tatouage fournit l'ensemble des protections individuelles nécessaires à la pratique du tatouage : blouses, gants, masques ... Un dermographe sera également mis à disposition des stagiaires pour leur permettre de s'entraîner.

- ⇒ Les stagiaires seront responsables de l'utilisation et de l'entretien des dermographes et du matériel mis à leur disposition durant la formation.
- ⇒ Les appareils utilisés sont des matériels professionnels de technologie récente afin de garantir la mise en œuvre du tatouage dans les règles de l'art. Les encres utilisées respectent la norme française. Toutes les activités se déroulent selon les règles d'hygiène imposées par le ministère de la Santé.

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1 à JOUR 10 (80 heures)

1. Contact avec le client : informer et rassurer

Tatouages, maquillages permanents, piercing

> Quels risques, quelles précautions ?

Le décret n°2009-169 du 19 février 2009 réglemente la mise en œuvre des techniques de tatouage, de maquillage permanent et de piercing en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Ces règles sont édictées pour éviter que les risques associés à ces actes ou à l'ensemble des règles de sécurité ne puissent être négligés.

Chaque acte qui implique une infection cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau n'est pas correctement traitée. Si la peau n'est pas désinfectée si le matériel pénétrant la peau est contaminé ou si le matériel ou l'ensemble des règles de sécurité ne sont pas respectées.

Tous les piercings, quelle que soit la partie du corps, les tatouages et maquillages permanents entraînent un risque de contamination par des bactéries ou des virus. Les infections peuvent être bactériologiques (par bactéries visibles) et peuvent donc entraîner des infections pouvant être mortelles.

Quels sont les risques ?

L'article R.1311-12 du code de la santé publique prévoit notamment que les professionnels « informent leurs clients, avant l'application des soins, de tout ce qui concerne les risques auxquels ils s'exposent et, après la maîtrise des techniques, des précautions à respecter ».

Le contenu de cette information est le suivant :

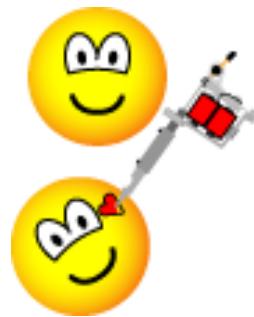
Quelles sont les précautions à respecter après l'acte ?

Le client doit veiller aux règles d'hygiène comprises dans les soins fournis par l'opérateur et à la qualité de la cicatrisation.

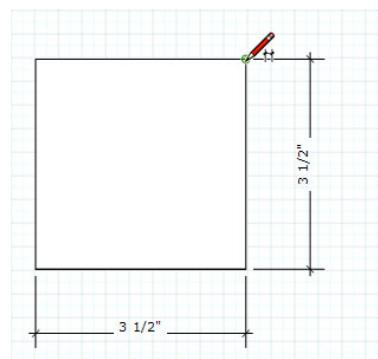
L'exposition à certains environnements peut être déconseillée.

Autre Information (à renseigner le cas échéant) :

Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et des Solidarités
Direction générale de la Santé
14, rue du Faubourg Saint-Jacques 75737 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 58 60 80
<http://www.sante.gouv.fr/sante/soins/>



2. Appréhender l'approche esthétique : le choix, la taille et l'emplacement du tatouage



PROGRAMME DE FORMATION

Les fondements du tatouage

3. Se familiariser avec le matériel



4. Préparer le poste de tatouage



5. Nettoyer et désinfecter le poste de travail ainsi que le local
6. Préparer le dermographe
7. Prendre en main l'ensemble du matériel
8. Comprendre les spécificités d'un dermographe et les différents types de matériels



9. Choisir les aiguilles et les buses



10. Régler les intensités

11. Démonter et remonter le dermographe

12. Réaliser des transferts et mettre en application sur des modèles, selon les différentes parties du corps à tatouer



13. Réaliser divers dessins

14. Maîtriser les techniques de traçage

15. Maîtriser les techniques de remplissage en noir et en couleur

16. Maîtriser les différentes techniques d'ombrages et de dégradés noir et couleur selon les motifs

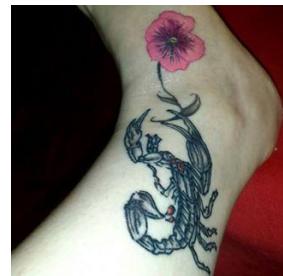




PROGRAMME DE FORMATION Les fondements du tatouage

17. Se mettre en situation réelle en réalisant des tatouages sur des modèles volontaires

Cette étape sera soumise à l'accord de l'équipe pédagogique qui appréciera si le stagiaire a acquis le niveau suffisant pour réaliser un tatouage sur un « client »

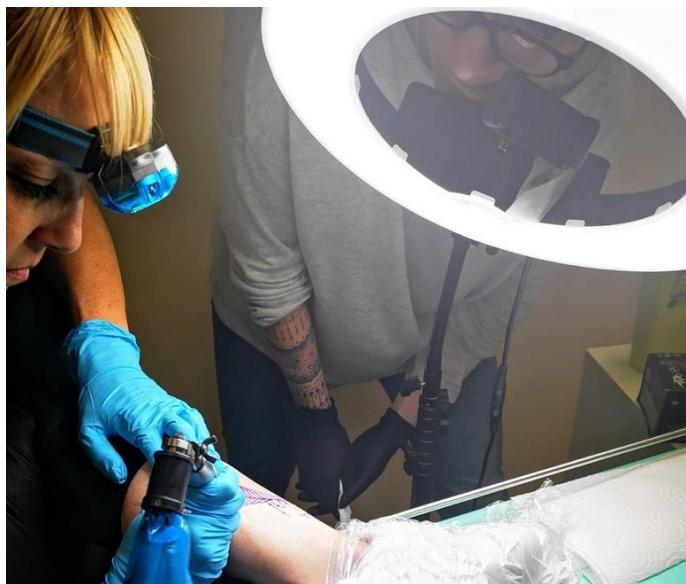


18. Choisir les fournisseurs pour les achats de consommables et de matériels de tatouage

JOUR 11 à JOUR 15 (40 heures)

LE PLUS DE LA
FORMATION

Semaine de pratique avec mise à disposition pour chaque stagiaire d'un poste de travail pour tatouer ses modèles. Le formateur sera présent pour les accompagner.



CONTACT

Denis HUGUES

VIVE Conseil et Formation

Par téléphone au : 09.82.61.94.84.

Par e-mail : contact@associationvive.fr

Site internet : <https://www.associationvive.fr/>